

Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction

25 septembre 2017

Français

Original : anglais

Réunion de 2017

Genève, 4-8 décembre 2017

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Progrès accomplis sur la voie

de l'universalisation de la Convention

Rapport sur les activités en matière d'universalisation¹

Document soumis par le Président

Résumé

La septième Conférence d'examen a décidé de demander au Président de la Réunion des États parties d'établir chaque année un rapport sur les activités en matière d'universalisation (BWC/CONF.VII/7, partie III, par. 29), et la huitième Conférence d'examen a décidé de maintenir cet usage (BWC/CONF.VIII/4, partie III, par. 8). Le Président de la Réunion des États parties a donc établi le présent document, qui expose dans les grandes lignes les résultats obtenus jusqu'ici grâce aux activités de promotion de l'universalisation de la Convention menées en 2017 par le Président, les Vice-Présidents et l'Unité d'appui à l'application de la Convention. Le document comporte également des informations émanant des États parties et de différentes organisations, qui ont été communiquées au Président ou à l'Unité d'appui à l'application. La Convention compte actuellement 179 États parties (dont la liste figure en annexe), 6 signataires et 11 États qui n'ont ni signé ni ratifié cet instrument. Au total, 17 États ne sont pas parties à la Convention.

I. Introduction

1. Depuis la huitième Conférence d'examen, un État a adhéré à la Convention. Ainsi, le 21 septembre 2017, le Samoa est devenu le 179^e État partie (voir l'annexe). Six autres États ont signé la Convention sans la ratifier, et 11 États ne l'ont ni signée ni ratifiée. Le présent rapport indique ce que l'on sait de ces 17 États.

¹ Le présent rapport a été achevé le 22 septembre 2017. Un additif sera établi afin de rendre compte des activités en matière d'universalisation qui auront eu lieu entre le 23 septembre et le début de la Réunion des États parties de 2017.



II. Activités de promotion de l'universalisation de la Convention

2. Les activités de promotion de l'universalisation ci-après ont été menées et communiquées au Président ou à l'Unité d'appui à l'application, ou sont prévues au cours de l'année 2017 :

a) Les 27 et 28 juillet, un atelier régional sur l'universalisation, accueilli par les Fidji, s'est déroulé à Nadi. Il avait été organisé en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU et l'Unité d'appui à l'application, avec l'appui financier de l'Union européenne dans le cadre de la décision (PESC) 2016/51 du Conseil. Cinq États de la région du Pacifique n'étant alors pas parties à la Convention (Kiribati, Micronésie, Nioué, Samoa et Tuvalu), l'atelier avait pour but principal de faire connaître la Convention et de soutenir les efforts accomplis par ces États pour y adhérer. Les trois Gouvernements dépositaires, à savoir la Fédération de Russie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique, avaient également apporté leur contribution à l'organisation de cet atelier. Des représentants de quatre États qui n'étaient pas parties à la Convention à cette période, Kiribati, Nioué, le Samoa et les Tuvalu, ont participé à l'atelier. Au cours de celui-ci, des représentants du Bureau des affaires de désarmement et de l'Unité d'appui à l'application ont donné des renseignements sur les dispositions de la Convention, les droits et les obligations des États parties et les types d'assistance dont pouvaient bénéficier les États qui adhéraient à la Convention. Des représentants d'États parties tels que le pays hôte (les Fidji), l'Australie, Nauru et le Vanuatu ont fait part de leur expérience de la mise en œuvre de la Convention, tandis que les représentants de Kiribati, de Nioué, du Samoa et des Tuvalu ont décrit les efforts faits par leur pays respectif pour adhérer à cet instrument ;

b) L'Unité d'appui à l'application a participé par liaison vidéo à deux ateliers régionaux sur l'application et l'universalisation de la Convention organisés par Action mondiale des parlementaires dans le cadre de sa campagne pour l'universalité et la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques. Le premier a eu lieu à Freetown (Sierra Leone), les 27 et 28 mars, et le second à Santiago (Chili), les 15 et 16 mai. Ont participé à l'atelier de Freetown des parlementaires des États signataires et des États non parties ci-après : Namibie, République centrafricaine, Somalie, Tanzanie et Tchad. Celui de Santiago s'est tenu en présence d'un parlementaire d'Haïti en tant qu'État signataire. Lors de ces deux manifestations, l'Unité d'appui à l'application a donné aux participants des informations sur la Convention et les a encouragés à promouvoir la ratification de cet instrument ou l'adhésion à ce dernier dans leur pays respectif ;

c) Le 25 août, à Genève (Suisse), l'Unité d'appui à l'application a organisé une réunion d'information à l'intention des participants au Programme 2017 de bourses des Nations Unies en matière de désarmement. Étaient présents des représentants de deux États non parties à la Convention, Israël et la Namibie, et d'un État signataire, Haïti ;

d) Lors de l'atelier régional qui s'est tenu aux Fidji (voir ci-dessus), le représentant du Samoa a décrit les efforts accomplis par son pays en vue d'adhérer à la Convention. Il a expliqué que le processus d'adhésion avait été achevé au plan national et que le Ministre des affaires étrangères et du commerce avait reçu pour instruction de préparer l'instrument d'adhésion en vue de sa soumission à l'un des États dépositaires ou à plusieurs d'entre eux. Le représentant a en outre mis l'accent sur le rôle des parlementaires dans le processus, notamment l'appui que le Samoa avait reçu d'Action mondiale des parlementaires. Le 21 septembre, l'Unité d'appui à l'application a reçu la confirmation de l'adhésion du Samoa à la Convention sur les armes biologiques, envoyée par les États-Unis d'Amérique ;

e) Au mois d'octobre, une lettre du Président sera envoyée à tous les représentants permanents des États non parties et des États signataires pour les encourager à adhérer à la Convention ;

f) À la suite de la mise en place, en 2015, d'une coopération étroite entre la Commission de l'Union africaine et l'Unité d'appui à l'application, ces deux organes ont organisé ensemble des activités de sensibilisation, de conseil et de renforcement des capacités, notamment un atelier sur l'universalisation de la Convention en Afrique, tenu en

octobre 2015, ainsi qu'un atelier régional, tenu en septembre 2016, qui visait à préparer les États parties africains en vue de la huitième Conférence d'examen. Dans le prolongement de ces efforts, la Commission et l'Unité d'appui animeront un atelier de formation les 17 et 18 octobre à Addis-Abeba (Éthiopie). Cet atelier a pour but de réunir les coordonnateurs nationaux africains désignés et les fournisseurs d'assistance, en vue de renforcer l'application de la Convention au plan national. Bien qu'il s'adresse aux États parties, l'atelier accueillera également certains États non parties de la région ;

g) Au mois d'octobre, à New York, en marge de la session de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Président prévoit de tenir un certain nombre de réunions bilatérales avec les représentants d'États non parties et d'États signataires². Lors de son séjour à New York, le Président privilégiera les contacts avec les États qui semblent sur le point d'adhérer à la Convention ;

h) Durant l'année, le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU et l'Unité d'appui à l'application ont poursuivi leurs discussions avec les représentants d'Haïti et de la Tanzanie au sujet des visites de promotion de l'universalisation envisagées dans les deux pays dans le cadre de la décision (PESC) 2016/51 du Conseil de l'Union européenne. Les deux États semblent bien avancés dans le processus de ratification de la Convention. Des discussions ont également lieu avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement en vue d'organiser un atelier pour les États membres de l'Autorité qui n'ont pas encore adhéré à la Convention ;

i) L'Unité d'appui à l'application est restée en contact étroit et régulier avec l'Union africaine, l'Union européenne, Action mondiale des parlementaires, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 et le Verification Research, Training and Information Centre (VERTIC) afin de coordonner les efforts mutuels en matière d'universalisation ;

j) Tout au long de l'année, l'Unité d'appui à l'application est restée en contact, à intervalles réguliers, avec les États non parties et les États signataires ayant exprimé leur intérêt pour la Convention, ayant sollicité une assistance pour y adhérer, ou ayant demandé des informations complémentaires.

3. L'Unité d'appui à l'application a aussi mené une action de coordination avec les Gouvernements dépositaires sur diverses questions relatives à l'universalisation.

III. Point sur la situation actuelle

4. Les activités menées tout au long de l'année ont permis de recueillir des informations supplémentaires concernant les progrès réalisés sur la voie de l'universalisation de la Convention. Le présent rapport renferme les données obtenues dans le cadre des activités susmentionnées, ou extraites des communications émanant des États parties, des États non parties et des États signataires, ainsi que des organisations et entités intéressées.

5. Dans les tableaux ci-après, les États non parties et les États signataires sont classés par région géographique et en fonction de leur état d'avancement sur la voie de la ratification ou de l'adhésion :

Tableau 1

<i>Zone géographique</i>	<i>États non parties à la Convention et États signataires* de la Convention</i>	<i>Total</i>
Asie et Pacifique	Israël, Kiribati, Micronésie (États fédérés de), Nioué, République arabe syrienne* et Tuvalu	6
Amérique latine et Caraïbes	Haïti*	1

² Les informations détaillées sur ces réunions bilatérales seront fournies dans l'additif au présent rapport.

<i>Zone géographique</i>	<i>États non parties à la Convention et États signataires* de la Convention</i>	<i>Total</i>
Afrique	Comores, Djibouti, Égypte*, Érythrée, Namibie, République centrafricaine*, République-Unie de Tanzanie*, Somalie*, Soudan du Sud et Tchad	10

Tableau 2

<i>Situation</i>	<i>États non parties à la Convention et États signataires* de la Convention</i>	<i>Total</i>
Processus d'adhésion ou de ratification bien avancé	Haïti, Nioué et République-Unie de Tanzanie*	3
Processus d'adhésion ou de ratification engagé	Djibouti, Namibie, République centrafricaine* et Tchad	4
En attente d'informations complémentaires ou d'assistance, autres priorités, etc.	Comores, Érythrée, Kiribati, Micronésie (États fédérés de), Somalie*, Soudan du Sud et Tuvalu	7
Aucune mesure envisagée dans un proche avenir	Égypte*, Israël et République arabe syrienne*	3

IV. Signataires

République centrafricaine

6. Le 24 août, Action mondiale des parlementaires a informé l'Unité d'appui à l'application qu'un projet de loi autorisant la ratification de la Convention sur les armes biologiques pourrait être soumis à l'Assemblée nationale au début du mois d'octobre.

Égypte

7. Aucune information nouvelle n'a été communiquée en 2017.

Haïti

8. En 2017, l'Unité d'appui à l'application a été en contact étroit avec des responsables haïtiens à Port-au-Prince. Le projet de ratification a été soumis au Parlement après approbation par le Conseil des ministres, mais le temps nécessaire n'a pas encore été trouvé pour prendre une mesure concernant ce projet. Au cours de l'année, des représentants d'Action mondiale des parlementaires se sont rendus deux fois en Haïti pour promouvoir la ratification de la Convention. Au mois de février, une délégation du réseau a rencontré des hauts fonctionnaires à Port-au-Prince, notamment des représentants du Ministère des affaires étrangères, le Président du Sénat, le Président de la Chambre des députés et le Président de la Cour. À cette occasion, le Président du Sénat haïtien s'est engagé à appuyer la prompte ratification de la Convention par l'Assemblée nationale. Action mondiale des parlementaires a ajouté que le décret de ratification avait été envoyé au Parlement en mars. Au mois de juillet, une nouvelle délégation d'Action mondiale des parlementaires s'est rendue en Haïti et y a rencontré le Ministre des affaires étrangères et des hauts fonctionnaires du Sénat et de la Chambre des députés, lesquels ont confirmé que le projet de ratification de la Convention serait à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale pour approbation. Le 25 août, un représentant d'Haïti a participé à Genève (Suisse) à la réunion

d'information organisée par l'Unité d'appui à l'application à l'intention des participants au Programme 2017 de bourses des Nations Unies en matière de désarmement.

Somalie

9. Aucune information nouvelle n'a été communiquée en 2017.

République arabe syrienne

10. Aucune information nouvelle n'a été communiquée en 2017.

République-Unie de Tanzanie

11. Au mois de mars, un parlementaire tanzanien a participé à l'atelier régional africain sur l'universalité de la Convention et son application au plan national, organisé à Freetown (Sierra Leone) par Action mondiale des parlementaires. À la suite de cette manifestation, la Tanzanie a fait savoir que des initiatives positives étaient prises dans le sens de la ratification, laquelle pourrait avoir lieu dans un futur proche. Le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU et l'Unité d'appui à l'application ont rencontré le Représentant permanent de la Tanzanie à Genève pour parler de la ratification de la Convention et ont des discussions régulières avec des responsables tanzaniens dans la perspective d'une mission d'universalisation au cours des mois à venir.

V. États n'ayant ni signé ni ratifié la Convention

Tchad

12. Le 21 juin, Action mondiale des parlementaires a informé l'Unité d'appui à l'application qu'à l'initiative de la Commission de défense et de sécurité, l'Assemblée nationale du Tchad avait envoyé une recommandation écrite officielle au Gouvernement en faveur de l'adhésion du Tchad à la Convention sur les armes biologiques.

Comores

13. Aucune information nouvelle n'a été communiquée en 2017.

Djibouti

14. Aucune information nouvelle n'a été communiquée en 2017.

Érythrée

15. Aucune information nouvelle n'a été communiquée en 2017.

Israël

16. Le 25 août, un représentant d'Israël a participé à Genève (Suisse) à la réunion d'information organisée à l'intention des participants au Programme 2017 de bourses des Nations Unies en matière de désarmement, au cours de laquelle l'Unité d'appui à l'application a présenté la Convention sur les armes biologiques. En marge de cette réunion, le représentant d'Israël a fait part de son grand intérêt pour la Convention et de sa préoccupation relative aux armes biologiques.

Kiribati

17. Les 27 et 28 juillet, un représentant de Kiribati a participé à l'atelier régional sur l'universalisation organisé par les Fidji à Nadi. Il a expliqué que son pays ne disposait d'aucune législation relative à la Convention sur les armes biologiques, mais qu'il envisageait de solliciter une assistance auprès d'États parties.

Micronésie (États fédérés de)

18. Aucune information nouvelle n'a été communiquée en 2017.

Namibie

19. Au mois d'août, la Namibie a soumis une demande de participation au programme de parrainage au titre de la Convention. Le Président examinera toutes les demandes en octobre et l'Unité d'appui à l'application dressera la liste approuvée des participants parrainés. Dans le cas particulier de ce pays, la demande de parrainage pourrait être approuvée par le Président dans le but d'appuyer les efforts d'universalisation. Le 25 août, un représentant de la Namibie a participé à Genève (Suisse) à la réunion d'information organisée à l'intention des participants au Programme 2017 de bourses des Nations Unies en matière de désarmement, au cours de laquelle l'Unité d'appui à l'application a présenté la Convention.

Nioué

20. Les 27 et 28 juillet, un représentant de Nioué a participé à l'atelier régional sur l'universalisation organisé par les Fidji à Nadi. Lors de cet atelier, le représentant a fait part de son intérêt pour la Convention et a fait observer qu'il ne voyait pas d'obstacles insurmontables à l'adhésion, à l'exception des aspects juridiques. Il a ajouté qu'il recommanderait à son gouvernement de recourir à l'assistance proposée par VERTIC dans ce domaine. Au mois d'août, l'Action mondiale des parlementaires a informé l'Unité d'appui à l'application que la question de l'adhésion de Nioué à la Convention sur les armes biologiques était inscrite à l'ordre du jour du Conseil des ministres.

Soudan du Sud

21. Le 27 juillet, le Chef de l'Unité d'appui à l'application a rencontré M. Ramadan Tombe, membre de la Mission permanente du Soudan du Sud à Genève, et lui a donné des informations sur la Convention. M. Tombe s'est ensuite chargé de communiquer ces informations aux autorités à Juba.

Tuvalu

22. Les 27 et 28 juillet, un représentant des Tuvalu a participé à l'atelier régional sur l'universalisation organisé par les Fidji à Nadi. Lors de cet atelier, le représentant a expliqué que son pays participait pour la première fois à une manifestation consacrée à la Convention sur les armes biologiques, noté que l'adhésion à cet instrument avait un coût modique et fait observer que son pays envisageait de contacter VERTIC au sujet d'une assistance juridique relative à la Convention.

Annexe

Liste des États parties à la Convention

(Au 22 septembre 2017)

1. Afghanistan
2. Afrique du Sud
3. Albanie
4. Algérie
5. Allemagne
6. Andorre
7. Angola
8. Antigua-et-Barbuda
9. Arabie saoudite
10. Argentine
11. Arménie
12. Australie
13. Autriche
14. Azerbaïdjan
15. Bahamas
16. Bahreïn
17. Bangladesh
18. Barbade
19. Bélarus
20. Belgique
21. Belize
22. Bénin
23. Bhoutan
24. Bolivie (État plurinational de)
25. Bosnie-Herzégovine
26. Botswana
27. Brésil
28. Brunéi Darussalam
29. Bulgarie
30. Burkina Faso
31. Burundi
32. Cambodge
33. Cameroun
34. Canada

35. Cap-Vert
36. Chili
37. Chine
38. Chypre
39. Colombie
40. Congo
41. Costa Rica
42. Côte d'Ivoire
43. Croatie
44. Cuba
45. Danemark
46. Dominique
47. El Salvador
48. Émirats arabes unis
49. Équateur
50. Espagne
51. Estonie
52. États-Unis d'Amérique
53. Éthiopie
54. Ex-République yougoslave de Macédoine
55. Fédération de Russie
56. Fidji
57. Finlande
58. France
59. Gabon
60. Gambie
61. Géorgie
62. Ghana
63. Grèce
64. Grenade
65. Guatemala
66. Guinée
67. Guinée équatoriale
68. Guinée-Bissau
69. Guyana
70. Honduras
71. Hongrie
72. Îles Cook
73. Îles Marshall
74. Îles Salomon

75. Inde
76. Indonésie
77. Iran (République islamique d')
78. Iraq
79. Irlande
80. Islande
81. Italie
82. Jamaïque
83. Japon
84. Jordanie
85. Kazakhstan
86. Kenya
87. Kirghizistan
88. Koweït
89. Lesotho
90. Lettonie
91. Liban
92. Libéria
93. Libye
94. Liechtenstein
95. Lituanie
96. Luxembourg
97. Madagascar
98. Malaisie
99. Malawi
100. Maldives
101. Mali
102. Malte
103. Maroc
104. Maurice
105. Mauritanie
106. Mexique
107. Monaco
108. Mongolie
109. Monténégro
110. Mozambique
111. Myanmar
112. Nauru
113. Népal
114. Nicaragua

115. Niger
116. Nigéria
117. Norvège
118. Nouvelle-Zélande
119. Oman
120. Ouganda
121. Ouzbékistan
122. Pakistan
123. Palaos
124. Panama
125. Papouasie-Nouvelle-Guinée
126. Paraguay
127. Pays-Bas
128. Pérou
129. Philippines
130. Pologne
131. Portugal
132. Qatar
133. République de Corée
134. République de Moldova
135. République démocratique du Congo
136. République démocratique populaire lao
137. République dominicaine
138. République populaire démocratique de Corée
139. Roumanie
140. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
141. Rwanda
142. Sainte-Lucie
143. Saint-Kitts-et-Nevis
144. Saint-Marin
145. Saint-Siège
146. Saint-Vincent-et-les Grenadines
147. Samoa
148. Sao Tomé-et-Principe
149. Sénégal
150. Serbie
151. Seychelles
152. Sierra Leone
153. Singapour
154. Slovaquie

155. Slovénie
156. Soudan
157. Sri Lanka
158. Suède
159. Suisse
160. Suriname
161. Swaziland
162. Tadjikistan
163. Tchéquie
164. Thaïlande
165. Timor-Leste
166. Togo
167. Tonga
168. Trinité-et-Tobago
169. Tunisie
170. Turkménistan
171. Turquie
172. Ukraine
173. Uruguay
174. Vanuatu
175. Venezuela (République bolivarienne du)
176. Viet Nam
177. Yémen
178. Zambie
179. Zimbabwe

États signataires de la Convention

(Au 22 septembre 2017)

1. Égypte
 2. Haïti
 3. République arabe syrienne
 4. République centrafricaine
 5. République-Unie de Tanzanie
 6. Somalie
-